

# Réaction au courrier de M. le Maire de Lagnes et de son Conseil Municipal

Lagnes, le 11 septembre 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous fais part de notre **indignation** et de notre **vive émotion**, suite au courrier adressé à la population par M. Donnat et les élus de sa liste. Nous répondons point par point à cette **correspondance financée par les contribuables...**

Soucieux de **museler toute opposition** et manifestement **embarrassé par des dossiers brûlants**, M. Donnat qui use de **procédés douteux**, **travestit la vérité** dans une **manœuvre étrangement tardive**, les décisions citées par lui étant connues depuis le 13 mai et le 23 juin.

## **Il est donc rappelé que :**

- ✓ Respectueux du suffrage universel, nous avons publiquement félicité les élus le soir du scrutin.
- ✓ Comme indiqué page 3 de l'arrêt daté du 23/06/08, la procédure devant le Tribunal Administratif est initialement due à l'intervention de M. le Préfet de Vaucluse, sur la foi des observations complémentaires portées au PV de scrutin. Nous conseillons donc à M. Donnat d'adresser ses remarques à M. le Préfet plutôt qu'à nous
- ✓ Ces faits ont été manifestement pris suffisamment au sérieux pour attirer l'attention du représentant de l'état.
- ✓ Saisi, le Tribunal a conclu que les observations requalifiées en requêtes ne constituaient toutefois pas une demande d'annulation des élections, notamment au motif que nous n'en avons pas fait la demande.
- ✓ Le tribunal statuant uniquement sur la forme, la procédure a pris fin sans que les faits jamais désignés comme irrecevables, ne puissent être jugés sur le fond.

## **Domage, cela aurait permis de lever des doutes qui ne le seront jamais.**

- ✓ La plainte en diffamation contre M. Donnat a elle été classée, au motif que M. le Procureur ne « prenait jamais l'initiative des poursuites en cette matière » et non qu'elle était jugée irrecevable. Maintenant l'intégralité des motifs de cette plainte, mais les délais de recours étant très brefs, le temps matériel pour continuer les poursuites a manqué. Les choses en sont donc restées là.

## **A aucun moment, les juridictions n'ont récusé les graves observations formulées à l'appui des solides éléments portés aux dossiers.**

**Tout cela fait une grande différence avec la version de M. le Maire.** Pour s'en assurer, nous tenons **l'intégralité du dossier à la disposition de chacun**. Il suffit de m'en faire la demande directement ou par écrit à l'adresse suivante : Christian Chavier Place du Clocher 84800 Lagnes.

**Par ailleurs, M. le Maire et le Conseil Municipal jettent en pâture à la population et sans leur autorisation, les noms de citoyens qui n'ont rien demandé, jamais rien signé ou déclaré à la gendarmerie ou à la justice.**

**Ce procédé est honteux ! Demain, à qui le tour ?**

**Il convient de laisser ces personnes tranquilles et nous les assurons de notre solidarité.**

## Conclusion

Notre **engagement durable** pour Lagnes, comme un certain nombre de dossiers brûlants, sont ils la véritable raison de cet acharnement ?

Lagnes, serait-elle la seule commune de France où, **avoir une opinion différente de celle du Maire**, expose celles et ceux qui ont le courage de s'exprimer à une chasse aux sorcières ?

Les **élections** sont **derrière nous** et la municipalité devra s'habituer à ce que la **démocratie** fonctionne normalement dans notre commune. Nous invitons au **sang froid** et à la **responsabilité**, à ne pas attiser les **passions** et au **respect de tous les administrés**.

**Source systématique de propositions**, en **résistance chaque fois que nécessaire** et à l'appui de **plus de 40 % des électeurs**, nous sommes **au service de notre village sans exclure qui que ce soit et au quotidien ; sans nous laisser intimider ni manipuler**.

Cet **inquiétant comportement** comme **d'autres incidents déplorables qui mériteraient de ne pas être passés sous silence**, n'occultent pas les **sujets qui intéressent vraiment les Lagnois : centre tertiaire vide et argent public dilapidé, fermeture de la Poste, logement, situation financière aggravée, etc...**

**Pour que cette convivialité, si chère aux Lagnoises et aux Lagnois, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent soit garantie, l'exemplarité et l'impartialité des élus est la première des conditions.**

Pour l'avenir de Lagnes, bien respectueusement,

**Christian CHAVRIER**

Tête de liste de l'équipe « Lagnes Autrement » - Elections municipales mars 2008.

**Copies :** M. le Préfet de Vaucluse - Madame le Ministre de l'Intérieur – M. le Président du Sénat – M. le Président de l'Assemblée Nationale - M. le Président de l'Association des Maires de France – M. le Président de la Cour des Comptes – M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes – M. le Vice-président du Conseil d'Etat – M. le Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Vaucluse – M. le Président du Conseil Général de Vaucluse – M. le Président de la commission des finances du Sénat – M. le Président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale. M. le Président de la Communauté des Communes de Coustellet. M. le Conseiller Général du Canton.